

## **CONSEIL "AGRICULTURE ET PÊCHE"**

**Luxembourg, 15 avril 2019**

La session d'avril du Conseil "Agriculture et pêche" débutera à **10 heures** et sera présidée par M. **Petre Daea**, ministre roumain de l'agriculture et du développement rural. Cette session sera exclusivement consacrée à l'agriculture.

Après approbation des points "A", le Conseil procédera à un échange de vues sur **l'architecture écologique** dans le cadre du **paquet de réforme de la politique agricole commune** pour l'après-2020 et, en particulier, du **règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC**. Le débat aura lieu en session publique et s'appuiera sur un rapport sur l'état d'avancement des travaux et un questionnaire élaborés par la présidence.

Lors du déjeuner, les ministres auront un échange de vues sur **l'incidence des grands carnivores et d'autres espèces sur l'agriculture**.

La session de l'après-midi débutera par un échange de vues sur la **task force pour l'Afrique rurale**, qui s'appuiera sur un document d'information et un questionnaire élaborés par la présidence.

Le Conseil sera également informé, par la Commission, de la **situation des marchés** dans l'UE et procédera à un échange de vues sur ce sujet.

Sous le point "Divers", la délégation néerlandaise communiquera aux ministres des informations sur l'action de l'UE en matière de **déforestation**, la délégation slovaque communiquera au Conseil des informations sur une déclaration commune des ministres de l'agriculture de la Bulgarie, de la Pologne, de la République tchèque et de la Slovaquie concernant la **directive sur les énergies renouvelables après 2020**, et la présidence informera les ministres des résultats de la conférence de haut niveau sur la **recherche et l'agriculture**.

Une **conférence de presse** aura lieu vers 19 h 35 avec le commissaire Hogan.

\* \* \*

*Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>*

*La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante: [www.eucouncil.tv](http://www.eucouncil.tv)*

---

<sup>1</sup> La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

## AGRICULTURE

### Paquet de réforme de la politique agricole commune (PAC) pour l'après-2020

Au cours d'une session publique, le Conseil procédera à un échange de vues sur l'architecture écologique en lien avec le règlement sur les plans stratégiques relevant de la PAC ([9645/18](#) + [ADD 1](#)) dans le cadre du paquet de réforme de la PAC pour l'après-2020.

Ce débat reposera sur un document d'information de la présidence qui invite les ministres à répondre aux questions suivantes:

- *Compte tenu de l'ambition plus grande envisagée par la PAC pour l'après-2020 en matière d'environnement et de climat, ainsi que de l'objectif de simplification et de la flexibilité accordée aux États membres afin de leur permettre d'adapter l'architecture écologique, quelles sont les normes et exigences minimales proposées par la Commission que vous soutenez et quelles sont celles avec lesquelles vous êtes en désaccord? Par ailleurs, convenez-vous que la conditionnalité devrait s'appliquer à tous les bénéficiaires de l'aide ou estimez-vous que les petits agriculteurs devraient être exemptés des contrôles et des sanctions liés à la conditionnalité tels que définis dans le règlement horizontal?*
- *Compte tenu de ce qui précède, convenez-vous que les programmes écologiques, qui relèvent du premier pilier, devraient être obligatoires pour les États membres mais facultatifs pour les agriculteurs, comme le propose la Commission, ou estimez-vous qu'il faut permettre davantage de flexibilité pour les États membres?*
- *Êtes-vous d'accord avec la proposition de réserver au moins 30 % de la contribution du Feeder à titre d'allocation pour l'environnement et le climat? Êtes-vous d'accord avec l'appel à des ambitions accrues concernant les objectifs liés à l'environnement et au climat, qui figure à l'article 92? Les dispositions générales sont-elles suffisantes pour garantir des conditions de concurrence équitables au regard des objectifs environnementaux et climatiques?*

#### Architecture écologique

Le paquet de réforme de la PAC pour l'après-2020 vise notamment à répondre à trois objectifs environnementaux spécifiques qui revêtent une importance sociétale: l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce dernier, la gestion efficace des ressources naturelles telles que l'eau et les sols, et la protection de la biodiversité et des paysages, ainsi que d'autres questions en matière d'environnement.

Pour réaliser ces ambitions et d'autres objectifs de la PAC, chaque État membre élaborera un "plan stratégique relevant de la PAC" couvrant les deux piliers de la PAC. Les États membres fixeront des objectifs, des valeurs cibles quantifiées qu'ils devront respecter et desquelles ils devront rendre compte chaque année.

L'architecture écologique proposée comprend trois composantes:

- une nouvelle "conditionnalité renforcée", un système qui établit un lien entre les paiements au titre de la PAC fondés sur la surface et les animaux (relevant tant du premier que du second pilier) et une série d'obligations (relatives à l'environnement, à la santé publique, animale et végétale, et au bien-être des animaux) à respecter pour avoir accès aux paiements directs. La nouvelle conditionnalité remplace les règles actuelles régissant la conditionnalité et les conditions relatives au paiement "vert";
- de nouveaux programmes écologiques: des régimes de paiement pour la protection de l'environnement et du climat qui seront financés sur les budgets des paiements directs (dans le pilier I de la PAC). Les États membres devront mettre à disposition un ou plusieurs programmes écologiques, mais les agriculteurs resteront libres d'y participer ou non;
- des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) volontaires: le "second pilier" de la PAC (le soutien au développement rural) continuera d'offrir un large éventail d'instruments qui peuvent être bénéfiques à l'environnement et au climat, tels que les paiements par hectare (éventuellement par animal) aux exploitations, les paiements effectués pour des engagements en matière d'environnement et de climat et d'autres engagements en matière de gestion, l'appui au renforcement des connaissances, aux investissements, à l'innovation, etc.

Les ministres ont déjà reçu des informations sur l'architecture écologique lors de leur session de janvier.

## Propositions de la Commission

Dans ses propositions de réforme de la PAC, d'un montant de 365 milliards d'euros, la Commission introduit un nouveau modèle de mise en œuvre qui donnera aux États membres une plus grande flexibilité dans l'utilisation de leurs fonds et la possibilité d'élaborer des programmes taillés sur mesure. L'UE établira un ensemble unique de neuf objectifs économiques, environnementaux et sociaux à l'échelle de l'Union, et il appartiendra à chaque État membre d'élaborer, pour toute la période de programmation, un plan stratégique indiquant comment il compte atteindre ces objectifs en recourant à la fois aux paiements directs et aux aides au développement rural. La Commission approuvera chacun de ces plans, de manière à garantir la cohérence et la protection du marché unique, et suivra les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs au moyen d'une série d'indicateurs de résultats définis au niveau de l'UE.

Les propositions de la Commission détaillent également les nouvelles obligations et incitations prévues pour les agriculteurs dans le cadre de l'action en faveur de l'environnement et du climat. Les paiements directs seront subordonnés au respect d'exigences renforcées en matière d'environnement et de climat, et les États membres devront proposer des programmes écologiques destinés à aider les agriculteurs à aller au-delà des exigences obligatoires, qui seront financés par une part de l'enveloppe nationale pour les paiements directs.

En outre, la nouvelle PAC ciblera mieux les petits agriculteurs et les jeunes agriculteurs, facilitant ainsi le renouvellement des générations, et elle encouragera une plus large utilisation des connaissances et des innovations.

### **Incidence des grands carnivores et d'autres espèces sur l'agriculture**

Lors du déjeuner, les ministres auront un échange de vues sur l'incidence des grands carnivores et d'autres espèces sur l'agriculture. Les ministres seront invités à donner leur avis sur des mesures envisageables pour protéger les intérêts des agriculteurs et du secteur agricole tout en préservant la biodiversité.

### **Task force pour l'Afrique rurale (TFAR)**

Le Conseil aura un échange de vues sur le thème suivant: Task force pour l'Afrique rurale: "Un programme Afrique-Europe pour la transformation rurale", en présence de M. Tom Arnold, président de la TFAR. Le débat s'appuiera sur un document d'information de la présidence et sera précédé d'une présentation, par la Commission, du rapport final de la task force intitulé: "[Un programme Afrique-Europe pour la transformation rurale](#)". Les ministres seront invités à exprimer leur position, notamment en ce qui concerne les principales recommandations de la task force et le processus de suivi. Les résultats des échanges de vues contribueront aux préparations du Conseil en vue de la troisième conférence ministérielle UA-UE sur l'agriculture, prévue à Rome le 21 juin 2019.

Selon les recommandations finales de la TFAR, l'Afrique et l'UE devraient mettre en place un partenariat opérant à trois niveaux: de particulier à particulier, d'entreprise à entreprise et de gouvernement à gouvernement. Ce partenariat permettrait d'instaurer un dialogue multipartite à tous les niveaux, à commencer par l'échelle locale, et de renforcer les liens entre les sociétés, les mondes des entreprises et les gouvernements africains et européens.

En novembre 2018, le Conseil avait déjà procédé à un premier échange de vues sur les travaux de la task force. À cette occasion, les ministres avaient échangé des vues sur les priorités possibles d'un dialogue politique renforcé avec l'Afrique dans le domaine de l'agriculture et de la production alimentaire, ainsi que sur les moyens de maximiser les effets produits par le soutien et les investissements de l'UE sur le développement rural et agricole de l'Afrique.

La task force a été mise en place par la Commission en mai 2018 ([12167/18](#)) dans le but de fournir des recommandations sur les moyens de renforcer le secteur rural africain et d'optimiser le rôle joué par l'UE pour ce qui est de créer des emplois et de favoriser le développement économique dans le domaine de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie en Afrique. Les travaux de la task force s'inscrivent dans un ensemble plus vaste de mesures lancées par la Commission dans le cadre de l'"alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables".

## Situation des marchés

Dans le prolongement de la pratique établie lors de sessions précédentes du Conseil "Agriculture et pêche", la Commission sera invitée à présenter un état des lieux de la situation des marchés dans les principaux secteurs agricoles, une attention particulière étant accordée aux secteurs du sucre, de la viande porcine et de la viande bovine, ainsi qu'aux mesures liées au Brexit.

Ces dernières années, les marchés agricoles ont connu un certain nombre de difficultés, à la suite en particulier de l'embargo russe, conjugué à une offre excédentaire dans le monde, de la volatilité accrue des prix qu'a entraînée la suppression des quotas laitiers et de l'apparition de différents foyers de maladies, telles que la peste porcine africaine. Pour y faire face, plusieurs paquets de soutien ont été adoptés et mis en œuvre entre 2015 et 2016, qui portaient notamment sur des mesures destinées à remédier aux problèmes de trésorerie, la stabilisation du marché et la réduction de la production, le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et d'autres mesures comme la promotion, au sein de l'Union et à l'exportation, de l'agriculture européenne.

Le dernier débat au sein du Conseil consacré à l'évolution de la situation sur les principaux marchés agricoles a eu lieu en novembre 2018. À cette occasion, les ministres se sont félicités de la situation et des perspectives économiques globalement positives sur les principaux segments de marché, mais ils ont également fait part de leurs préoccupations concernant le secteur de la viande porcine en raison de la peste porcine africaine et le secteur du sucre à la suite de la suppression des quotas en septembre 2017, et ont insisté sur la situation difficile dans laquelle se trouve le secteur des pommes et des poires.

## DIVERS

### Déforestation et dégradation des forêts

Sous ce point, les Pays-Bas, qui président actuellement le partenariat des Déclarations d'Amsterdam, communiqueront aux ministres des informations sur leur appel à la Commission invitant celle-ci à présenter un plan d'action de l'UE sur la déforestation et la dégradation des forêts qui soit ambitieux ([8233/1/19](#)). La Commission publiera dans le courant de l'année une communication sur une intensification de l'action de l'UE contre la déforestation et la dégradation des forêts.

### Directive sur les énergies renouvelables après 2020.

Le Conseil prendra note des informations communiquées par la délégation slovaque sur une déclaration commune des ministres de l'agriculture de la Bulgarie, de la Pologne, de la République tchèque et de la Slovaquie concernant la directive sur les énergies renouvelables après 2020 ([8381/19](#)). La déclaration indique que l'une des manières les plus efficaces de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des transports consiste à recourir aux biocarburants, notamment lorsque ces derniers sont produits à partir de sources nationales. Cette production est directement liée à la production agricole primaire.

### Recherche et agriculture

La présidence communiquera au Conseil des informations sur la conférence de haut niveau sur la recherche et l'innovation dans le domaine agricole - une base pour le développement de l'agriculture européenne, des zones rurales et de la bioéconomie (High Level Conference on Agricultural Research and Innovation – a basis for the development of European agriculture, rural areas and bioeconomy), qui s'est tenue à Bucarest le 5 avril. L'un des principaux objectifs de cette conférence était de recenser et d'adapter les priorités de la recherche agronomique dans le contexte des besoins accrus en nourriture et du développement de la bioéconomie. Parmi les principaux points à l'ordre du jour figurait également un débat sur les défis et les moyens relatifs à la mise en œuvre de la stratégie actualisée pour la bioéconomie aux niveaux européen et national.